



Protocole sanitaire pour les activités P'tits Potes

En raison de la crise sanitaire COVID-19, afin d'assurer la sécurité de tous, les P'tits Potes, en application des consignes préfectorales et locales, proposent de mettre en place les règles sanitaires suivantes pour les activités régulières qui auront lieu à partir du 29 septembre 2020 dans les locaux de l'école de Plévenon.

Les activités concernées par ces consignes sanitaires sont les suivantes :

- accordéon diatonique,
- ateliers créatifs (couture, tricot, marqueterie, filage...),
- chant de Haute Bretagne,
- conversations en anglais,
- guitare et chant,

Les animateurs rappellent les consignes aux participants en début de séance et ces derniers s'engagent à les respecter scrupuleusement :

- tousser ou éternuer dans son coude,
- utiliser des mouchoirs à usage unique,
- l'échange ou le partage d'effets personnels est à proscrire,
- lorsque le participant a un doute sur une éventuelle contagion, il renonce à venir et prévient l'animateur qui informera le reste du groupe.

En complément, les animateurs s'assurent de la mise en place et du respect par les participants des règles suivantes :

- l'animateur fait remplir en début de séance une feuille d'émargement aux participants et conserve cette fiche au moins un mois après la séance ;
- l'animateur distribue les présentes consignes de sécurité à tous les participants ;
- chaque atelier accepte un maximum de 10 participants en simultané dans chaque salle. Au-delà de 10 personnes, le groupe est scindé en 2 ;
- une distanciation de 2 mètres minimum entre chaque participant doit être respectée ;
- pour cela, des chaises sont disposées en cercle large par les animateurs d'activités, avant chaque séance ;
- toute personne entrant dans l'école doit se laver les mains avec le gel hydroalcoolique à disposition.
- le port du masque est obligatoire pour la circulation dans l'école jusqu'à l'installation de tous les participants sur leur chaise ou à leur place ; l'animateur

et les participants déterminent s'il est préférable de maintenir le masque au cours de l'activité et sous quelles conditions ;

- cependant, la pratique du chant (dans les ateliers de chant de Haute Bretagne, de guitare et chant et d'accordéon diatonique) d'une part et de la conversation en anglais d'autre part nécessitent un retrait du masque afin de bien se comprendre. Une fois installés à leur place et tant qu'ils y restent, les participants sont autorisés à retirer leur masque à titre exceptionnel ;
- chaque participant vient avec son propre matériel pour la réalisation de l'activité et ne le prête pas ; si du matériel est mis à disposition par l'association, il est nettoyé par l'animateur avec les produits adaptés ;
- la salle utilisée est ventilée après chaque utilisation ;
- les surfaces utilisées (tables, chaises) sont nettoyées avec un désinfectant après chaque utilisation.

Ces règles peuvent évoluer dans le temps. En cas de changement, l'animateur distribuera une mise à jour et informera les participants.